

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 31 JUL. 2015

Nos Réf. : DFP/2015/23587

Vos Réf. : Votre lettre du 16/04/2015

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de transposer les grilles indiciaires des sages-femmes de la fonction publique hospitalière aux sages-femmes de la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière a pour objet la création du corps des sages-femmes des hôpitaux, qui se substitue aux statuts particuliers des corps de sages-femmes et de directeurs d'école de sages-femmes de la fonction publique hospitalière.

Le décret n° 2014-1588 du 23 décembre 2014 relatif au classement indiciaire applicable au corps de sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et aux emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière a pour objet d'attribuer aux sages-femmes des hôpitaux et aux coordonnateurs en maïeutique détachés sur emploi fonctionnel une revalorisation et une restructuration de leur déroulement de carrière.

Les trois versants de la fonction publique ayant chacun leurs spécificités, ces décrets ne peuvent pas être déclinés directement aux sages-femmes territoriales dans le cadre d'une simple transposition mais doivent faire l'objet d'une adaptation qui s'inscrit dans une réflexion interministérielle et une concertation avec les employeurs territoriaux et les représentants des organisations syndicales.

Les décrets concernant la revalorisation des carrières et des échelles indiciaires applicables au cadre d'emplois des sages-femmes territoriales devraient intervenir avant la fin de l'année 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marylise LEBRANCHU

Monsieur Didier BOURGOIN
Secrétaire général
Snuclias-FSU
173 rue de Charenton
75012 Paris